



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 23 mars 2022 - PV N°28

PRESENTS : MM. RAIGNIER Christian (Président) - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique - BRIDIER Damien
EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - M. COMBEAU Jean Jacques

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 18, 19 ET 20.03.2022

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50138.2 PRIGONRIEUX 2 - CHANCELADE MARSAC

N°50140.2 NOTRE DAME DE SANILHAC - COTEAUX PECHARMANT

N°50144.2 SARLAT MARCILLAC 2 - BASSIMILHAC

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50232.2 RAZAC - CONDAT BEAUREGARD

Poule B N°50320.2 BASSIMILHAC 2 - ANNESSE ET BEAULIEU

N°50326.2 PERIGUEUX FOOT - PRIGONRIEUX 3

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°50475.2 SARLAT PORTUGAIS - MEYRALS 2

Poule E N°50670.2 ATUR - MARSANEIX

DEPARTEMENTAL 4

Poule E N°51093.2 CHAMPCEVINEL 2 - TOCANE CELLES Ent. 2

COUPE DU DEPARTEMENT

N°54572.1 PRIGONRIEUX - NONTRON ST PARDOUX

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS

N°52356.2 COURSAC - BASSIMILHAC

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50233.2 NEUVIC ST LEON - BOULAZAC 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°50405.2 EXCIDEUIL ST MEDARD - PAYS DE MAREUIL 2

N°50409.2 GENIS SALAGNAC - CORGNAC ST JEAN SARRAZAC Ent.

Poule C N°50537.2 BERGERAC LA CATTE 2 - LE MONTEIL 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule D N°51294.2 LA ROCHE CHALAIS 2 - PAYS DE MONTAIGNE 3

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES

DEPARTEMENTAL 2



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 23 mars 2022 - PV N°28

Poule A N°50233.2 NEUVIC ST LEON - BOULAZAC 2
DEPARTEMENTAL 4
Poule D N°51293.2 VILLEFRANCHE - CHENAUD PARCOUL

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA.

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule A N°53737.1 ST GERMAIN CHANTERAC 2

COUPE DORDOGNE FUTSAL

Poule B N°53127.2 RIBERAC 2

Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4

Poule A N°50736.2 THIVIERS NORDO DORDOGNE Ent. 3

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule C N°53760.1 LAMPONAISE CARSACOISE 2

CHALLENGE DES EXEMPTS

N°53657.1 LA CHAPELLE FAUCHER 2

N°53658.1 JAVERLHAC 2

Ces clubs seront débités d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait).

FORFAIT GENERAL

L'équipe de CHAMPAGNAC DE BELAIR qui disputait le championnat FEMININES A 8 2EME DIVISION est déclarée forfait général en raison de 3 forfaits les 13/02, 13/03 et 20/03/2022. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.